



Comité technique du 18 novembre 2021

Déclaration préalable CFDT

Bonjour

Le calendrier du dialogue social continue à être dense, les sujets traités dans le cadre des lignes de gestion mais aussi sur les dossiers portés par la DRH sont variés et potentiellement porteurs d'avancées pour nos collègues. Pour la CFDT, c'est le signe d'un dialogue social riche au sein de nos collectivités.

Dans ce cadre de dialogue social riche au sein de nos collectivités, il nous semble important de pouvoir rediscuter prochainement dans cette instance du **télétravail et de faire un point sur les chartes et comment il est vécu dans nos collectivités**. C'est un sujet important pour les agents qui doit être nourri par le dialogue social.

Le contexte économique et social interroge beaucoup en ce moment sur le **pouvoir d'achat, notamment pour les plus bas salaires et sur l'attractivité de métiers. Il est aussi beaucoup question d'une revalorisation globale des salaires**.

La refonte des premiers échelons de la catégorie C aboutit à un tassement en début de carrière, 11 ans sur le même indice majoré, c'est inacceptable. Les travaux en cours au niveau national doivent résoudre ce problème ainsi que le tassement avec les grilles du NES en catégorie B : 4 points d'écart entre les premiers échelons de C et B, ce qui est insuffisant. **Le travail de refonte des grilles de la fonction publique est un lourd chantier aux enjeux majeurs pour nos collègues qui doit permettre à la fonction publique d'être sans cesse à courir pour rattraper le SMIC**.

Nous vous demandons, Mme ROUSSET, en tant que co-présidente de la commission RH de France Urbaine et membre du CSFPT de peser pour obtenir des grilles de salaires plus en adéquation avec le contexte économique et la réalité du travail des agents publics.

Le supplément familial de traitement est un dispositif incompris par les agents, ressenti comme injuste. La CFDT demande une refonte complète, vos mandats vous permettent d'intervenir pour donner plus de sens et de pouvoir d'achat aux agents publics grâce à ce dispositif renouvelé.

Au niveau local, la CFDT réitère sa demande d'ouverture de négociations sur les déroulements de carrière des agents de catégorie C dès que possible : la différence de traitement par rapport aux autres catégories d'agents est trop grande.

Sans perspective d'évolution positive sur les déroulements de carrière des agents de catégorie C, **les problèmes d'attractivité, le sentiment de manque de reconnaissance s'attisent et se transforment en colère chez certains agents**. Nos collègues de catégorie C ont le sentiment d'une iniquité dans la revalorisation des salaires dans nos collectivités.

Pour la CFDT, il devient très urgent d'ouvrir ces négociations au vu du contexte économique et sociétal actuel.

Section Ville de Rennes, son
CCAS, Rennes Métropole

8, place de Torigné – CS 93111
35031 RENNES Cedex



/CfdtRennesMetropole/



@CfdtRennes



cfdtrennes.com

02 23 62 24 61